



Taxe d'habitation non reçue

Par **fif64**, le **26/01/2010** à **12:01**

Bonjour,

J'habite dans mon appartement depuis août 2008 (locataire). La location s'est passée par agence.

Je suis salarié dans une entreprise et mon adresse déclarée est celle là.

J'ai même reçu pendant quatre mois les APL à cette adresse (mais je n'y ai plus droit....)

Je n'ai cependant pas fait mon changement sur les listes électorales.

Malgré cela, je n'ai pas reçu ma taxe d'habitation pour 2009.

Question :

- Dois je me manifester auprès des services fiscaux ou pas ?

- Si je ne me manifeste pas, pendant combien de temps suis je sous le couperet ?

Ça m'ennuierai de recevoir en décembre 2010 ma Taxe d'Habitation pour 2009 et 2010 à payer en même temps.

- Et est ce que je risque des éventuelles pénalités ?

Merci poru votre réponse